

AVIS PUBLIC
**Changement de lieu – Séances
ordinaires du Conseil pour les mois de
juin, juillet et août 2022**



AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), la greffière de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot vous informe d'un changement de lieu pour les séances ordinaires du Conseil du 14 juin, 12 juillet et du 9 août, 19h30.

Celles-ci pourront se tenir à l'agora du Parc des Éperviers, 89 rue de la Rivelaine ; au Parc des Mésanges, Boulevard Don-Quichotte ou au Parc des Hirondelles, 144^e Avenue, selon les conditions météorologiques et les directives sanitaires en vigueur dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Si les conditions météorologiques ne sont pas favorables, les séances auront lieu au Carrefour Notre-Dame, 1300, Boulevard Don-Quichotte.

La Ville indiquera sur son site internet au www.ndip.org l'endroit des séances ou par vidéoconférence.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 12 MAI 2022.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière